

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1936-1937)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Sektion Solothurn : neuer Vorstand = Nouveau comité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Suivant art. 16, al. 6 des statuts, un membre passif ne peut donner sa démission que pour la fin de l'exercice en cours, d'où il ressort que la cotisation payée d'avance est due pour l'année entière. La démission ne peut avoir lieu avant la fin de l'année.

« Si un membre passif désire devenir actif au cours de l'année, le mieux et le plus juste sera que son admission ait lieu avec effet dès le 1^{er} janvier de l'année suivante. Il est clair que la cotisation pour l'année courante est alors due comme membre passif seulement et l'année suivante comme membre actif seulement.

« Si cependant un membre passif tient, pour raisons spéciales, à devenir membre actif au cours de l'année, avec effet immédiat, il est à mon avis admissible de lui réclamer pour l'année en cours tant la cotisation entière de membre passif que la cotisation entière de membre actif. Si ce candidat n'était pas d'accord avec cette solution, il faudrait lui dire que son admission ne pourra devenir effective que le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Exposition nationale, Zurich 1939. — Le C. C. a pris un premier contact avec la direction de cette manifestation très importante pour nous aussi.

Les questions artistiques seront étudiées en collaboration avec la direction de l'Exposition nationale, par une Commission spécialement nommée à cet effet et composée d'artistes membres de notre Société. Ce groupe professionnel sera convoqué sous peu et nos membres seront, en temps voulu, tenus au courant des délibérations. Il est dans tous les cas indiqué de s'abstenir de toute action individuelle ; le C. C. prie les membres de faire confiance à la Commission spéciale et à la direction de l'Exposition quant aux possibilités de collaboration des artistes à l'Exposition nationale 1939.

Estampe 1937. — L'exécution en sera confiée à Nicolas Stœcklin à Bâle.

Nous avons appris avec regrets le décès des membres actifs François Jaques à Prangins (voir plus loin article nécrologique), Frédéric Godet, architecte à Lausanne et Oscar Waldmann, sculpteur à Paris, ce dernier à l'âge de 80 ans.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec vif chagrin le décès, dans un accident d'automobile, du peintre Louis Vonlanthen à Fribourg.

Le C. C. a exprimé par lettre ses meilleurs vœux à MM. Karl Walser, peintre à Zurich et C.-A. Loosli, membre passif et ancien secrétaire central de notre Société, homme de lettres, à l'occasion du soixantième anniversaire de leur naissance, et à H.-B. Wieland, peintre à Lucerne, qui va atteindre ses 70 ans.

Dans sa séance du 30 mars 1937, la Société des beaux-arts de Soleure a nommé président M. Émile Altenburger, architecte, en remplacement de M. le Prof. G. Bühler, démissionnaire.

Sektion Solothurn: Neuer Vorstand. — Nouveau comité.

<i>Präsident :</i>	Willy Walter, Maler,	<i>président.</i>
<i>Vize-Präsident :</i>	Albert Häubi, Maler,	<i>vice-président.</i>
<i>Aktuar :</i>	Prof. G. Bühler, Maler,	<i>secrétaire.</i>
<i>Kassier :</i>	W. von Vigier, Bildhauer,	<i>caissier.</i>